

Hépatite C - une campagne pour promouvoir le dépistage

En octobre, la Société française d'hépatologie va lancer une grande campagne nationale pour promouvoir le dépistage de l'hépatite C. Objectif : éradiquer la maladie d'ici 2025.



Éliminer l'hépatite C d'ici 2025, tel est l'objectif annoncé par le Premier ministre et la ministre de la Santé le 26 mars dernier, lors de la présentation du plan prévention.

« Cet objectif est réalisable, car on guérit de l'hépatite C. C'est aujourd'hui la seule maladie chronique virale que l'on peut éliminer », indique le Pr Victor de Lédighen, hépatologue au CHU de Bordeaux. À condition de dépister les personnes atteintes de cette infection responsable de cirrhoses et de cancers du foie. « On estime que 70 000 personnes en France sont infectées sans le savoir. De plus, il doit rester environ 40 000 personnes qui ont été dépistées, mais n'ont pas été traitées. Actuellement ce sont principalement les usagers de drogues et très rarement les personnes tatouées qui s'infectent. Le dépistage est très simple. Il suffit d'une prise de sang et d'une recherche de la sérologie. Tout le monde, au-delà de 18 ans, devrait avoir un dépistage au moins une fois dans sa vie. Ce travail pourrait être mené par les médecins généralistes », estime le Pr de Lédighen.

Ouverture de la prescription

En octobre 2018 la Société française d'hépatologie lance une grande campagne nationale pour promouvoir le dépistage. « Le gouvernement n'a pas prévu d'investir dans des campagnes d'information. C'est pourquoi la Société française d'hépatologie s'en charge ». La campagne relayée dans la presse et chez les médecins généralistes aura pour thème « du bruit contre l'hépatite C ». Il y aura des messages dans la presse écrite et audio, et des flyers seront mis à disposition des patients chez les médecins généralistes. La campagne sera déclinée autour de trois messages principaux : « 70 000 personnes ignorent qu'elles ont l'hépatite C » ; « l'hépatite C concerne tout le monde » ; et « on guérit de l'hépatite C ». « Il faudrait que le médecin ait dans son dossier informatique une alerte lui indiquant si le dépistage a été réalisé ou non. Aux États-

Unis par exemple, une comparaison a été faite entre des médecins qui recevaient une alerte systématique dès qu'ils ouvraient un dossier de patient qui n'avait pas eu de dépistage et d'autres qui n'en recevaient pas... et ceux qui l'avaient pensaient beaucoup plus à faire le dépistage. En France, l'État n'a pour l'instant pas les moyens de mettre en place un système de dépistage systématique. Il va falloir se débrouiller avec les moyens du bord », observe le Pr de Lédighen.

Cette campagne intervient avant l'ouverture, début 2019, de la prescription des antiviraux à tous les médecins. « *Actuellement, seuls les hépatogastroentérologues, les internistes et les infectiologues peuvent prescrire des antiviraux, rappelle le Pr de Lédighen. L'objectif est de laisser la liberté aux autres médecins de prescrire ce traitement s'ils le souhaitent. Traiter l'hépatite C est simple. Il n'y a pas de raison que les malades viennent à l'hôpital !* ». En effet, depuis mars 2018, deux traitements pangénotypiques efficaces contre tous les génotypes du virus sont accessibles et disponibles dans les pharmacies de ville. Leur coût reste élevé (28.000€ pour huit ou douze semaines de traitement), mais est désormais pris en charge par la Sécurité sociale pour tous les malades. « *Pour éliminer la maladie, il faut d'une part simplifier le parcours et d'autre part que le médecin traitant puisse tout faire, du dépistage au traitement. Et s'il peut prescrire aussi le traitement, il pensera plus facilement au dépistage* », conclut le Pr de Lédighen.

Source : Le Quotidien du Médecin